

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
079-217900240-20240206-20240202-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 6 février à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 26 janvier 2024,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
(dont 1 mandat)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT, Christelle GIRAUD,
Cécile THOMAS, Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et

Bertrand QUINTARD PINEAU

Absents excusés : Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Éric CUSEY,
Éric MILLET

Absents : Thibault BONNANFANT et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : Bertrand QUINTARD

Affiché le 8 février 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE
SOUTIEN À LA DIFFUSION ARTISTIQUE EN MILIEU RURAL
(délibération n° 2024-02-02)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le coût du concert du groupe Les Tontons Flingués de l'association La
Ronde Des Jurons, de 473,93 € HT (500 € TTC), prévu le 31 août 2024,

Considérant que le conseil départemental apporte une aide aux collectivités dans le
cadre du soutien à la diffusion artistique en milieu rural,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de solliciter l'aide du conseil
départemental au titre du soutien à la diffusion artistique en milieu rural pour le
concert de La Ronde Des Jurons, par le groupe les Tontons Flingués et autorise
Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie
MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la
demande de subvention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



Le secrétaire de séance,
Bertrand QUINTARD

